



Livret de l'étudiant·e 2019-2020

NIVEAU MASTER 2

NIVEAU Master 2

MENTION : Droit comparé

Parcours Histoire et anthropologie juridiques comparées

Version provisoire

Sous réserve de vote en CFVU

UFR de Droit et sciences politiques
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



L'Université
Paris Nanterre
s'engage pour
le recyclage
des papiers.



ufr-dsp.parisnanterre.fr



Université
Paris Nanterre
● UFR DSP

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	5
UNIVERSITE	5
UFR	5
FORMATION	5
DEPARTEMENT / FORMATION	5
SERVICES NUMERIQUES	7
EMAIL UNIVERSITAIRE	7
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	7
CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020	8
MAQUETTE DU DIPLOME	9
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS	10
SEMESTRE 1	10
SEMESTRE 2	11
BONUS AUX DIPLOMES	15
STAGES	15
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	16
MODALITES GENERALES	16
MODALITES SPECIFIQUES	16
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	16
DELIVRANCE DU DIPLOME	16
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	17
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	21

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets estudiantins puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une universitas au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

La direction de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Cette formation, sans équivalent en France, fournit au jeune juriste titulaire d'un diplôme de droit positif une formation qui le prépare aux confrontations culturelles que suppose la mondialisation. Trois axes principaux sont envisagés : la mise en place d'un droit communautaire européen à partir de droits nationaux de traditions divergentes (au premier chef le droit romain et la common law) ; l'interrogation sur les droits et les religions de plusieurs pays orientaux ; le rôle majeur pris par la Chine dans les rapports internationaux. Sont comparés les substrats historiques, anthropologiques et religieux de plusieurs droits européens et orientaux pour mieux comprendre l'esprit et les logiques des uns et des autres. La formation est conçue comme un support nécessaire au juriste praticien qui souhaite travailler dans le domaine international.

La formation entend développer une approche des cultures et traditions juridiques à destination tant des juristes, historiens du droit, publicistes ou privatistes. Elle intéressera aussi les domaines de l'anthropologie et de la sociologie.

Le parcours de Master 1 a pour objectif de constituer une formation complémentaire des autres parcours de droit positif ou de science politique. En Master 2, la formation s'appuie sur deux unités : les unités d'enseignement méthodologiques (Common Law : histoire et structures, Valeurs et identités dans l'Europe médiévale, Droit romain, Orient-Occident, droit et religion, De la Perse à l'Iran, traditions et modernité, La Chine, l'Empire et ses droits, Droits et institutions du monde arabe et syriaque, Théorie générale du droit 1 et 2) et les unités d'initiation à la recherche

Cf. <https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/master-droit-economie-gestion-br-mention-droit-compare-br-parcours-histoire-et-anthropologie-juridiques-comparees-546043.kjsp>

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- intégralement en présentiel.
- intégralement à distance.
- en présentiel avec une partie à distance.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

UFR

Direction de l'UFR :

Directrice de l'UFR : Florence BELLIVIER (fin de mandat au 30 septembre 2019)

- Direction adjointe de l'UFR : renouvellement après nouvelle élection de la direction
 - relations internationales :
 - insertion professionnelle :
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Isabelle SOKOLOWSKI, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Département / Formation

Secrétariat de la formation : Olympia COQ-VEYSSI, bureau 139 bis, ocoqveys@parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation : Gilduin DAVY, bureau 527, gilduin.davy@parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/master-droit-economie-gestion-br-mention-droit-compare-br-parcours-histoire-et-anthropologie-juridiques-comparees-546043.kjsp>

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

MAQUETTE DU DIPLOME

Semestre 1

UE Thématique d'anthropologie (9 ects)

- L'Europe : valeurs et identités (G. Davy), 4,5 ECTS, 36h CM
- Les droits des populations juives et musulmanes de l'Occident chrétien, IV^e-XV^e siècles (C. Nemo-Pekelman), 4,5 ECTS, 36h CM

UE Comparative Européenne (9 ects)

- Droit romain : justice étatique et justices populaires (S. Kerneis), 4,5 ECTS, 36h CM
- Common Law : histoire et structures / History and Structures (C. Archan), 4,5 ECTS, 36h CM

UE Comparative orientale (9 ects)

- De la Perse à l'Iran, traditions et modernité (S. Marin), 3 ECTS, 24 h CM
- La Chine, l'Empire et ses droits (M. Soula), 3 ECTS, 24 h CM
- Droits et institutions du monde arabe et syriaque (S. Camelin), 3 ECTS, 24 h CM

UE de méthodologie (6 ects)

- Conférence générale de chercheurs de différents pays, 3 ECTS

+1 au choix :

- Théorie générale du droit 1 (E. Millard), 24 h CM, 3 ECTS
- Théorie générale du droit 2 (V. Champeil-Desplat), 24 h CM, 3 ECTS

Semestre 2 :

Mémoire (30 ECTS)

Ou

Stage en rapport avec une structure juridique d'accueil (30 ECTS)

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1

3JHA9008 – Common law : histoire et structures – 36h CM.

Enseignant : Christophe Archan (christophe.archan@parisnanterre.fr), Professeur des Universités

Descriptif : Cet enseignement cherchera à montrer comment le système juridique anglais a divergé des modèles continentaux fondés sur le droit romain pour aboutir à ce modèle original qui se répandra plus tard dans le monde entier. A l'origine en effet, si nous prenons l'exemple de la France, l'enseignement du droit est donné dans les universités à partir du début du XIII^e siècle et se fonde sur le droit romain. Même si les tribunaux ont continué à appliquer en principe les coutumes, leur manière de considérer celles-ci, de les interpréter, de les adapter et de les compléter a été de façon plus ou moins consciente, profondément influencée par le droit romain. Aujourd'hui, nos concepts et nos catégories juridiques demeurent essentiellement les concepts et les catégories qu'ont enseignés les universités en partant du droit romain. Enfin, nos codes sont les fondements des décisions judiciaires.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : contrôle continu
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

3JHA9003 – De la Perse à l'Iran, traditions et modernité – 24h CM.

Enseignant : Soudabeh Marin, Docteur en droit

Descriptif : L'Iran, qui signifie "royaume des Aryens", est un pays d'Asie de l'Ouest, de langue et de culture indo-européennes. Après les invasions arabes au VII^e siècle, l'Iran hellénisé désormais islamisé s'est démarqué de l'ensemble du monde arabo-musulman sunnite en faisant du shi'isme iranisé une religion d'État en 1501. C'est à partir de là que commence le long processus de juridicisation et de judiciarisation du shi'isme dont les institutions originales vont devoir s'intégrer au XX^e siècle dans le nouveau cadre juridico-politique français importé par les élites réformatrices. Nous étudierons les diverses étapes d'acculturation qui structurent l'histoire du droit et des institutions en Iran : des grandes monarchies de l'Antiquité zoroastrienne à la République Islamique d'Iran.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : examen terminal, épreuve écrite
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

3JHA9005 – Droits et institutions du monde arabe et syriaque – 24h CM.

Enseignant : Sylvaine Camelin (sylvaine.camelin@parisnanterre.fr), Maître de conférences

Descriptif : Thème de l'année : Anthropologie, communautés et flux. Née à la fin du 19^e siècle, l'anthropologie reste une discipline jeune, mais qui ne cesse de redéfinir son domaine de réflexion. Ce cours propose une introduction à l'anthropologie générale avant de s'attarder sur des thématiques contemporaines mobilisant des questions d'anthropologie juridique.

Une première partie nous amènera à tenter de définir la discipline en considérant d'une part, les conditions de son émergence et les grands courants qui l'ont structurée depuis la fin du 19^e siècle. Dans un second temps, nous nous arrêterons sur la praxis de la discipline en abordant les questions de méthodes qui lui sont propres. Enfin, la dernière partie sera consacrée à des études de cas portant sur des questions

d'anthropologie autour de l'enfance et de la famille, de la construction des corps et des racismes et, si le temps le permet, des déplacements et mobilités humaines.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

Formule standard session 1 : contrôle continu : relevé d'un exercice pratique et dossier thématique sur une question à partir de textes spécifiques
Session 2 : examen terminal : devoir sur table (1,5h ou 3h).

3JHA9013 – Théorie générale du droit I – 24h CM.

Enseignant : Éric Millard (eric.millard@parisnanterre.fr), Professeur des Universités

Descriptif : Cette année, le cours consistera en une lecture commentée du recueil de textes publié par Christophe Béal (Philosophie du droit (Norme, validité et interprétation). Vrin poche 2015).

Toutes les informations sont disponibles sur cours en ligne.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : 50% contrôle continu et 50% examen terminal (épreuve orale)
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

Semestre 2

3JHA9012 – L'Europe : valeurs et identités – 36h CM.

Enseignant : Gilduin Davy (gilduin.davy@parisnanterre.fr), Professeur des Universités

Descriptif : À la période médiévale, comme à d'autres époques de l'Histoire humaine du reste, la loi est un vecteur fondamental d'identité des peuples. C'est ce que va s'attacher à analyser cet enseignement, à travers les données que nous révèlent les sources du X^e au XIII^e siècle (*corpus* juridique mais aussi sources narratives, récits d'origines, épopée et sagas) et les travaux qui les ont exploitées à des époques plus récentes. Le champ d'exploration se limitera, pour l'essentiel de cet enseignement, à l'espace normand, et plus spécialement au duché de Normandie et à la sphère islando-norvégienne. La logique de cet espace n'est pas fortuite tant les cultures normandes et nordiques ont parfois marché de conserve au Moyen Âge et ont souvent été appréciées collectivement à la période moderne.

Œuvres au programme et/ou Bibliographie

- Barnavi (Elie), « Mythes et réalité historique : le cas de la loi salique », *Histoire, économie et société*, 3^e année, 1984, 3. p. 323-337.
- Bauduin (Pierre), *Le monde franc et les Vikings, VIIIe – Xe siècles*, Paris, A. Michel, 2009
- Bonnet (Corinne), « Orient - Occident. Entre Histoire et Historiographie », in *Dialogues d'histoire ancienne*, 30, 2, 2004.
- Boyer (Régis), *L'Islande médiévale*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- Burguière (André), « L'historiographie des origines de la France » Genèse d'un imaginaire national, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2003/1 58^e année.
- Byock (Jesse), « Social Memory and the Sagas. The Case of Egils Saga », *Scandinavian Studies*, 76, 2004, 3.
- Clovis. *Histoire et mémoire, 1, Clovis et son temps. L'événement*, dir. Michel Rouche, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997.
- Coumert (Magalie), *Origines des peuples. Les récits du haut Moyen Âge occidental*, Paris, 2007.

- Davy (Gilduin), « La *lögsaga* épique ou la mémoire du droit ancien. Remarques sur un genre littéraire dans l'Islande médiévale », *Revue d'histoire des Facultés de droit*, 34, 2014.
- Gourevitch (Aaron J.), *Les catégories de la culture médiévale*, Paris, Gallimard, 1983.
- Grell (Chantal), *L'histoire entre érudition et philosophie. Etude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, PUF, 1993.
- Guillet (François), *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, *Annales de Normandie*, 2000.
- Hastrup (Kristen), *A Place Apart. An Anthropological Study of the Icelandic World*, Oxford, 1998.
- Leyte (Guillaume), « Le provincialisme juridique dans la France d'Ancien Régime. Quelques remarques », *Revue d'histoire des Facultés de droit*, 23, 2003.
- Miller (William A.), *Bloodtaking and Peacemaking. Feud, Law, and Society in Saga Iceland*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.
- Nicolet (Claude), *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2003.
- Wisner (David A.), *The Cult of the Legislator in France 1750-1830, A study in the Political Theology of the French Enlightenment*, Voltaire Foundation, Oxford, 2005.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : examen terminal, épreuve orale
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / ~~NON~~

3JHA9011 – Genèse du droit de l'Eglise – 36h CM.

Enseignant : Capucine Nemo Pekelman (capucine.nemo-pekelman@parisnanterre.fr), Maître de conférences

Descriptif : Les présences juive et musulmane en Europe occidentale remontent pour la première à l'Antiquité et pour la seconde au Haut Moyen Age. Pendant une importante partie de leur histoire européenne, ces populations se sont trouvées sous la domination politique d'autorités chrétiennes et dans la situation de « minorités religieuses ». Cette situation a donné naissance à des crises et à des violences mais aussi à des rapports de droit plus ou moins apaisés. L'objet de ce cours est de restituer la teneur de ces droits ainsi que le cadre, imposé ou négocié, de leur élaboration. Parallèlement, on s'intéressera à certains aspects des droits juifs et rabbiniques, musulmans et malikites tels que développés spécifiquement en contexte christianisé. En effet, certaines solutions juridiques, élaborées en miroir et en réaction, présentent des caractères originaux par rapport aux solutions développées en terres byzantines, perses et islamiques.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : examen terminal : remise d'un dossier d'études
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

3JHA9006 – Droit romain : justice étatique et justices populaires – 36h CM.

Enseignant : Soazick Kerneis (soazick.kerneis@parisnanterre.fr), Professeur des Universités

Descriptif : Thème de l'année : Le sexe et le droit à Rome. La différence des sexes passe parfois pour être à ce point essentielle qu'elle serait l'archétype d'une pensée ordonnant le monde autour de couples antagonistes. Ainsi Françoise Héritier voit dans l'observation de la différenciation sexuelle le fondement de toute pensée, coutumière ou scientifique. Appliquée à l'Antiquité grecque, l'analyse permet à Nicole Loraux de comprendre le fonctionnement de la *polis* à partir du binôme masculin/féminin. Le féminin ne se comprend que par référence à un masculin dont il est l'indispensable complément politique, l'idée étant que la division des sexes déterminerait l'ordonnement même de la Cité. Mais une autre question se pose

alors qui concerne l'identité sexuelle elle-même. S'agit-il d'une donnée purement biologique - l'observation du corps modelant les représentations de l'esprit -, ou bien faut-il y voir une construction de l'homme ?

Œuvres au programme et/ou Bibliographie

L. BERENI, « Genre, état des lieux », in *Le genre, théories et controverses*, L. BERENI & M. TRACHMAN (éds), Paris, PUF, 2014, p. 13.

P. BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 13-21

J. BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006.

S. HENNETTE-VAUCHEZ, M. MÖSCHEL, & D. ROMAN, *Ce que le genre fait au droit*, Paris, 2013

Fr. HERITIER, *Masculin / Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1996, p. 19-21

D. LETT, « Les régimes de genre dans les sociétés occidentales de l'Antiquité au XIIe siècle », *Annales* 67, 2012, p. 563-572.

J. SCOTT, *Gender and the Politics of History*, New York, 1988.

¹ S. SEBILLOTTE-CUCHET, « Régimes de genre et Antiquité grecque et classique (Ve-IVe siècles av. J.-C.) », *Annales* 67, 2012, p. 573-603.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : contrôle continu
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

3JHA9004 – La Chine, l'Empire et ses droits – 24h CM.

Enseignant : Mathieu Soula (mathieu.soula@parisnanterre.fr), Professeur des Universités

Descriptif : Mauvais juges et mauvais jugements. Les cadres de la contestation et de la résistance à l'injustice : Dans la même lignée, le cours s'intéresse cette année encore aux moyens extra-judiciaires de définition du juste et du bon et plus particulièrement à la contestation des mauvais juges et des mauvais jugements. Autrement dit, comment renverser politiquement et socialement une sentence qui a pour elle la force et l'autorité de l'État justicier, comment la justice est contestée dans son monopole de dire le juste et, par des moyens qu'il nous faudra étudier, devient « injuste ». Cette année, nous prendrons pour cadre une analyse globale des systèmes de contestation. Il ne s'agit pas encore de faire une recherche particulière, mais d'abord d'interroger l'objet étudié et de le resituer dans l'espace historiographique et épistémologique. 3 temps : 1. Un panorama des modes de contestation des jugements depuis le Moyen Âge (rituels populaires, insurrections, production de théories juridiques, fabrique du scandale...). 2. Les conditions de l'efficacité des renversements des sentences (conditions sociales et politiques, création d'autres lieux de « jugement » comme l'espace public ou le tribunal de l'opinion, explication des échecs). 3. Les liens entre jugements et mémoires ou comment faire de l'histoire le juge suprême.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle :

- Formule standard session 1 : contrôle continu.
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

3JHA9014 – Théorie générale du droit II – 24h CM.

Enseignant : Véronique Champeil-Desplats (veronique.champeil-desplats@parisnanterre.fr), Professeur des Universités

Descriptif : Le cours de Théorie du droit II propose, d'une part, d'étudier l'histoire des représentations des raisonnements juridiques et, d'autre part, d'analyser les raisonnements à l'œuvre dans divers discours produits par les acteurs du droit et, incidemment, la doctrine. Pour ce faire, les séances sont consacrées à l'étude critique des principaux raisonnements supposés structurer ces discours : la logique, le syllogisme,

l'analogie mais aussi les métaphores, les montées en généralité en situation de controverse, la proportionnalité, les méthodes de l'interprétation. Des études de cas mettent en pratique ces études.

Espace cours en ligne : OUI / ~~NON~~

Modalités de contrôle : renseignez impérativement les trois rubriques

- Formule standard session 1 : examen terminal, épreuve orale
- Session 2 : examen terminal, épreuve orale.

--

BONUS AUX DIPLOMES

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Olympia COQ-VEYSSI – ocoqveys@parisnanterre.fr

Bâtiment F – Bureau 139 bis

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Pour la formation continue :

Service de la formation continue

Bâtiment M

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret **pédagogique précise la mise en œuvre détaillée** des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT (<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34–*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, injektive). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritits constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritits doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.